



MOD : WASH-RI

Production code : PN04656

10/2025

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 01.10.2025

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 01.10.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** WASH - RI

· **Code du produit:** EF04659

· **UFI:** 5RE0-W0XK-V000-GYGW

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation** Produit de rinçage neutre pour lave-vaisselle

· **Utilisations déconseillées** Des utilisations différentes de celles identifiées ne sont pas conseillées

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur:**

M.D. INTERNATIONAL S.r.l.

Via Metauro 31/A

61033 FERMIGNANO (PU)

Tel. +39 0722.331112 - Fax +39 0722.332280

www.midor.it

mail: info@midor.it

Distributore:

DIAMOND EUROPE SA/UV

Chausse De Vilvorde, 92 BELGIO

01120 BRUSSELS (BE)

Tel: 003222431298 - Fax: 003224206766

· **Service chargé des renseignements:** michele.bartolucci@diamond-eu.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons

(+32) 070 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS07

· **Mention d'avertissement** Attention

· **Mentions de danger**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· **Conseils de prudence**

P280

Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 01.10.2025

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 01.10.2025

Nom du produit: WASH - RI

(suite de la page 1)

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Indications complémentaires:**Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents / Indication du contenu**

agents de surface non ioniques

≥5 - <15%

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Selon les données disponibles, le produit ne contient aucune substance PBT dans une proportion ≥ 0,1%.**vPvB:**

Selon les données disponibles, le produit ne contient pas de substances vPvB dans une proportion ≥ 0,1%.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus ;

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges**Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.**Composants dangereux:**

CAS: 166736-08-9	2-propyl heptanol, éthoxylé, propoxylé ⚠ Eye Irrit. 2, H319	5-15%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7	propane-2-ol ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	2-5%
CAS: 111-76-2 EINECS: 203-905-0	2-butoxyéthanol ⚠ Acute Tox. 3, H331; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319 ATE: LD50 oral: 1.200 mg/kg LC50/4 h inhalatoire: 3 mg/l	0,1-<1%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours**Remarques générales:**

Les sauveteurs doivent porter l'équipement de protection décrit à la section 8.2 de la présente fiche des données de sécurité.

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.**Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion:

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, consulter un médecin en montrant la fiche de données de sécurité ou l'étiquette de danger

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Yeux: irritation**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

En cas d'apparition de symptômes et/ou en cas de doute, contacter un médecin et lui remettre cette fiche de données de sécurité.

BE

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 01.10.2025

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 01.10.2025

Nom du produit: WASH - RI

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

• 5.1 Moyens d'extinction

• Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

• Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

• 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

Oxyde d'azote (NO_x)

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure, comme par exemple:

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

• 5.3 Conseils aux pompiers

• Equipement spécial de sécurité:

Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection appropriés, y compris des gants et une protection oculaire / faciale.

• Autres indications

Ne pas inhaler les gaz résultant d'explosions et d'incendies. Refroidir les conteneurs avec des jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le développement de substances potentiellement dangereuses pour la santé.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

• 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

• Pour les non-secouristes

Assurer une ventilation adéquate et s'éloigner de la zone dangereuse. Pour la protection individuelle, voir la section 8.

• Pour les secouristes

Le personnel d'intervention doit porter les équipements de protection individuelle appropriés (combinaison, gants, lunettes et masque anti-poussière). Le personnel non urgent doit être tenu à l'écart de la zone affectée.

• 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

• 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

• 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

• 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 01.10.2025

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 01.10.2025

Nom du produit: WASH - RI

(suite de la page 3)

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Prévoir un refroidissement de secours en cas d'incendie dans les alentours.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.

· **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:** Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Sans autre indication, voir point 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

CAS: 67-63-0 propane-2-ol (2-5%)

VL	Valeur momentanée: 1000 mg/m ³ , 400 ppm
	Valeur à long terme: 500 mg/m ³ , 200 ppm

CAS: 111-76-2 2-butoxyéthanol (0,1-<1%)

VL	Valeur momentanée: 246 mg/m ³ , 50 ppm
	Valeur à long terme: 98 mg/m ³ , 20 ppm
D;	

· **Informations relatives à la réglementation** VL: Moniteur belge no 313, 04.12.2023

· **DNEL**

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

Oral	Lungo termine, effetti sistemici	26 mg/kg bw/day (consumer)
Dermique	Lungo termine, effetti sistemici	319 mg/kg bw/day (consumer)
		888 mg/kg bw/day (worker professional)
Inhalatoire	Lungo termine, effetti sistemici	89 mg/m ³ (consumer)
		500 mg/m ³ (worker professional)

CAS: 111-76-2 2-butoxyéthanol

Oral	Lungo termine, effetti sistemici	6,3 mg/kg bw/day (consumer)
Dermique	Lungo termine, effetti sistemici	75 mg/kg bw/day (consumer)
		125 mg/kg bw/day (worker professional)
Inhalatoire	Breve termine, effetti locali	147 mg/m ³ (consumer)
		246 mg/m ³ (worker professional)
	Breve termine, effetti sistemici	426 mg/m ³ (consumer)
		652 mg/m ³ (worker professional)
	Lungo termine, effetti sistemici	59 mg/m ³ (consumer)
		98 mg/m ³ (worker professional)
	Lungo termine, effetti sistemici	67,5 mg/Kg bw/day (worker professional)

· **PNEC**

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

PNEC	140,9 mg/l (freshwater)
	140,9 mg/l (freshwater sediments)
	140,9 mg/l (intermittent releases)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 01.10.2025

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 01.10.2025

Nom du produit: WASH - RI

(suite de la page 4)

	140,9 mg/l (marine water) 552 mg/l (marine water sediments) 28 mg/l (soil) 2.251 mg/l (sewage treatment plant)
CAS: 111-76-2 2-butoxyéthanol	
PNEC	34,6 mg/kg (freshwater sediments) 3,46 mg/kg (marine water sediments) 2,33 mg/kg (soil)
PNEC	8,8 mg/l (freshwater) 9,1 mg/l (intermittent releases) 0,88 mg/l (marine water) 463 mg/l (sewage treatment plant)

• **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

• **8.2 Contrôles de l'exposition**

• **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

• **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

• **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

• **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

• **Protection des mains:**

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

• **Matériau des gants**

Gants en néoprène

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

• **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Temps de passage: > = 480 min - Épaisseur du matériau: > = 0,7 mm

Temps de passage: > = 60 min - Épaisseur du matériau: > = 0,5 mm

Temps de passage: > = 30 min - Épaisseur du matériau: > = 0,2 mm

• **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

• **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Respecter les mesures de sécurité relatives à l'environnement ; voir section 6.2.

BE

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 01.10.2025

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 01.10.2025

Nom du produit: WASH - RI

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· État physique

Liquide

· Couleur:

Bleu

· Odeur:

Caractéristique

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· Point de fusion/point de congélation:

Non pertinent pour la caractérisation du produit.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

100 °C (CAS: 7732-18-5 eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté)

· Inflammabilité

Ininflammable (mélange en solution aqueuse).

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure:

Non applicable (le produit n'a pas de propriétés explosives).

· Supérieure:

Non applicable (le produit n'a pas de propriétés explosives).

· Point d'éclair

Non applicable.

· Température d'auto-inflammation

non applicable

· Température de décomposition:

Non déterminé car non pertinent pour la caractérisation du produit.

· pH à 20 °C

8

· Viscosité:

· Viscosité cinématique

Non déterminé.

· Dynamique:

Non déterminé.

· Solubilité

· l'eau:

Soluble

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé.

· Pression de vapeur à 20 °C:

23 hPa (CAS: 7732-18-5 eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté)

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C:

0,98 g/cm³

· Densité relative

Non déterminé.

· Densité de vapeur:

Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme:

Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

· Température d'inflammation:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif.

· Taux d'évaporation:

Non déterminé.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas de réactions dangereuses lors d'un stockage et d'une manipulation selon les instructions

· 10.2 Stabilité chimique Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage

· Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

· 10.4 Conditions à éviter Variations de température excessives, inférieures à 0°C et supérieures à 40°C

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 01.10.2025

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 01.10.2025

Nom du produit: WASH - RI

(suite de la page 6)

- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Lorsqu'il est chauffé ou en cas d'incendie peut libérer des gaz et des vapeurs qui sont dangereux pour la santé.
monoxyde de carbone, dioxyde de carbone
Oxydes nitriques (NOx)
Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Inhalatoire	LC50/4 h	600 mg/l
-------------	----------	----------

CAS: 166736-08-9 2-propyl heptanol, éthoxylé, propoxylé

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

Oral	LD50	5.045 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	12.800 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	27,2 mg/l (souris) (Esposizione 4 h)
		72,6 mg/l (rat) (Esposizione 4 h)

CAS: 111-76-2 2-butoxyéthanol

Oral	LD50	1.200 mg/kg (ATE)
		1.200 mg/kg (souris)
		1.776 mg/kg (rat)
		mg/kg (lapin)
Dermique	LD50	1.000-2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	3 mg/l (ATE)
		11 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 01.10.2025

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 01.10.2025

Nom du produit: WASH - RI

(suite de la page 7)

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus ;

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

CAS: 166736-08-9 2-propyl heptanol, éthoxylé, propoxylé

CL50 >10-100 mg/l (poisson) (OECD 203 esposizione 96 h)

EC50 >10-100 mg/l (algae) ((OECD - linea guida 201) esposizione 72 h)

>10-100 mg/l (daphnia) ((OECD - linea guida 202, parte 1) esposizione 48 h)

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

CL50 1.400 mg/l (poisson) (Esposizione 96 h)

EC50 2.285 mg/l (daphnia) (Esposizione 48 h)

· 12.2 Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable.

Les substances détergentes contenues dans le produit correspondent à la législation sur la performance environnementale des détergents et des détersifs et sont biodégradables.

· Autres indications: Le produit est aisément biodégradable.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation Ne s'accumule pas significativement dans les organismes.

· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Selon les données disponibles, le produit ne contient aucune substance PBT dans une proportion $\geq 0,1\%$.

· vPvB:

Selon les données disponibles, le produit ne contient pas de substances vPvB dans une proportion $\geq 0,1\%$.

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus ;

· 12.7 Autres effets néfastes

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Ne pas jeter le produit et ses emballages dans l'environnement. Ne pas le vider dans les égouts. Procéder au recyclage du produit. Lorsque le recyclage n'est pas possible, l'éliminer auprès d'une entreprise autorisée conformément aux lois locales ou nationales. L'attribution du code de déchets est à la charge de l'utilisateur après avoir déterminé les propriétés du déchet et le processus qui l'a généré, et après en avoir discuté avec les autorités responsables de l'élimination des déchets.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 01.10.2025

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 01.10.2025

Nom du produit: WASH - RI

(suite de la page 8)

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
 Vider les récipients avant l'élimination. Ne pas réutiliser les récipients vides. Confier les récipients vides destinés au recyclage ou à l'élimination à une entreprise autorisée conformément aux lois locales ou nationales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|--|
| · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | |
| · Classe | néant |
| · 14.4 Groupe d'emballage | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement | |
| · Marine Pollutant: | Non |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Non applicable. |
| · Indications complémentaires de transport: | Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus. |
| · "Règlement type" de l'ONU: | néant |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
 Fiche des données de sécurité rédigée conformément au règlement 1907/2006/CE Article 31, Règlement (UE) n° 878/2020 et ses modifications ultérieures.
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**
 Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**
 Aucun des composants n'est compris.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 01.10.2025

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 01.10.2025

Nom du produit: WASH - RI

(suite de la page 9)

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Tel que prescrit par l'art. 9 du Règ. 1272/2008 / CE, la classification de ce mélange est basée sur la méthode de calcul résultant des données de chacune des substances contenues et des données expérimentales de ce mélange lorsqu'elles sont disponibles (consultables aux sections 9, 11 et 12 du présent document).

Procédure utilisée pour la classification du mélange

Eye Irrit. 2, H319 - Méthode de calcul

· **Date de la version précédente:** 01.10.2025· **Numéro de la version précédente:** 3**· Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

· Sources

-Fiches de données de sécurité et fiches techniques des fournisseurs de matières premières.

-ECHA (UE), base de données des substances enregistrées.

-ECHA (EU), base de données des inventaires C&L.

-ECHA (EU), SVHC candidates substances.

-CIRC (F), Centre international de recherche sur le cancer.

-ISS (I), Istituto Superiore di Sanità, Hazardous Substances Database (base de données sur les substances dangereuses).

-ACGIH (USA), American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux).

-INRS (F), Institut National de Recherche et de Sécurité : Les Mélanges Explosifs.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 01.10.2025

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 01.10.2025

Nom du produit: WASH - RI

(suite de la page 10)

- Ministère de l'environnement (I), base de données écotoxicologiques sur les produits chimiques.
- IFA (D), Institut für Arbeitsschutz, base de données GESTIS sur les substances dangereuses.
- OIT, Organisation internationale du travail, base de données sur les cartes internationales de sécurité chimique.
- OCDE, Organisation de coopération et de développement économiques, base de données eChemPortal.
- OMS, Organisation mondiale de la santé, base de données Chemical Safety Information -TOXNET (USA), base de données Toxicology Data Network.
- ATSDRC (États-Unis), base de données de l'Agency for Toxic Substances & Disease Registry (Agence pour le registre des substances toxiques et des maladies).
- Avis du CSLEP sur la silice libre cristalline (poussière respirable), 2003.
- Avis du COSEL sur la présence de chrome hexavalent dans le ciment, 2002.

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

BE